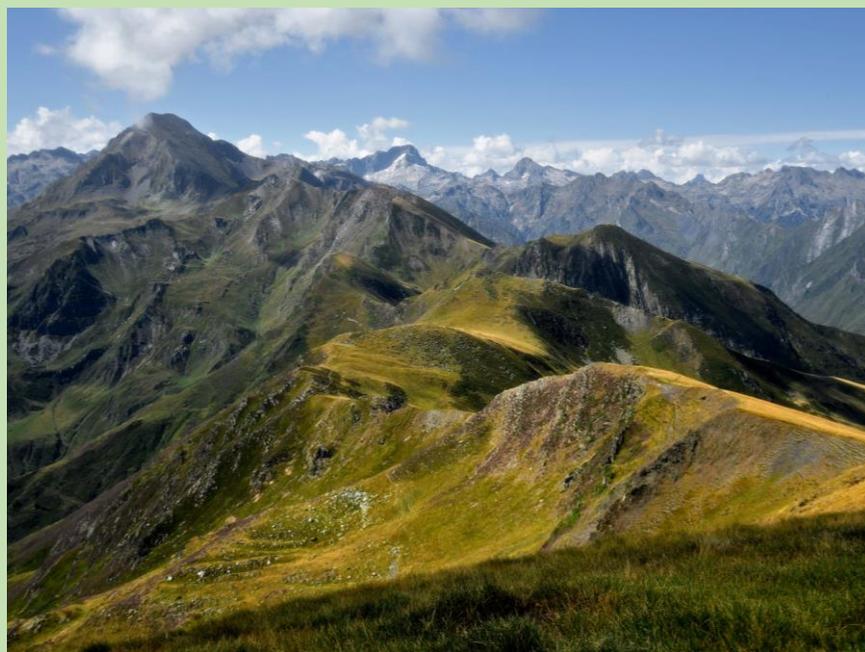




Compte rendu

COMITE DE SUIVI ET DE PILOTAGE

Site Natura 2000
« Moun né de Cauterets, pic de Cabaliros »
FR7300923



Source : Wendy Lesniak – vue depuis le Cabaliros

Mardi 3 décembre à 16h00
Mairie de Cauterets



SOMMAIRE

1. MEMBRES DU COPIL	3
2. PREAMBULE	4
3. DOTATION AMENITES RURALES	4
4. COMMUNICATION	6
4.1 Animation nature – CPIE Bigorre	6
4.2 Animation nature – ECO'DELS	6
4.3 Animation nature dans les arbres.....	7
4.4 Animation nature – Sensibilisation aux chauves-souris (Hélène Dupuy)	8
4.5 Animation « comme un Desman dans l'eau ».....	10
4.6 Livret de poche - Lézard de Bonnal.....	11
4.7 Mallette pédagogique	12
4.8 Panneau de communication	14
5. GESTION HABITATS ET ESPECES	15
4.1. Journée technique micro-mammifères.....	15
4.2. Cas du trail du Cabaliros	16
6. PASTORALISME	18
5.1. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	18
7. ANIMATION DU SITE	20
7.1. Budget des prestations.....	20
8. DISCUSSION OUVERTE	21

1. MEMBRES DU COPIL

MEMBRES PRESENTS

BALES Jessica	Mairie de Cauterets
BONEU Vincent	Région Occitanie
CARRERE Jean-Claude	Société de chasse « Diane de Saint Savin »
DEJEANNE Christelle	Direction Départementale des Territoires 65
DUMESTRE-COURTIADE Thierry	Maire de Gaillagos Président du copil du site Natura 2000 Président du SIVOM du Labat de Bun
DURDOS-PITCHELU Julie	Parc National des Pyrénées
FLORENCE Jean-Pierre	Maire Cauterets
LEGRAND Charles	Maire d'Arras-en-Lavedan
LESNIAK Wendy	Animatrice Natura 2000 du site, CCPVG
MAURO Jean-Marc	Office National des Forêts
THION Nicolas	Fédération de chasse Hautes-Pyrénées
VERGÉ André	Maire Arcizans-Avant
YKEN Serge	Mairie de Cauterets

MEMBRES EXCUSES

DUPUY Hélène	Ecologue indépendante
KOMEZA Marie-Luce	Maire Estaing
LECHENNE Hugues	Conservatoire Botanique National de Pyrénées et Midi-Pyrénées
MABRUT Franck	Parc National des Pyrénées
PEREIRA DA CUNHA Noël	Président de la CCPVG
POULOT Michel	APPMA de Cauterets
PRUDHOMME François	Conservatoire Botanique National de Pyrénées et Midi-Pyrénées
SALLENT Anne	GIP CRPGE
TULEU Fabien	Sous-préfecture d'Argelès-Gazost
-	Office Français pour la Biodiversité

2. PREAMBULE

Jean-Pierre FLORENCE remercie l'ensemble des membres du comité de pilotage (COFIL) de s'être rendu dans les locaux de la mairie de Cauterets. Thierry DUMESTRE COURTIADÉ (Président du COFIL) remercie Monsieur le maire de Cauterets d'avoir organisé cette rencontre annuelle chez eux. Il remercie tous les participants de leur présence et propose un tour de table pour les présentations.

Les grands points du jour :

- Dotations « aménités rurales »
- Communication
- Gestion habitats / espèces
- Pastoralisme
- Animation du site
- Questions diverses

3. DOTATION AMENITES RURALES

Les critères d'éligibilité en 2024 sont différents de ceux en 2023 :

- Commune rurale de moins de 10 000 habitants
- Le critère de potentiel financier n'est plus pris en compte
- Dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée (PNP, N2000, RNCFS, PNR...)

Vincent BONEU (Région Occitanie) présente cette partie :

Aujourd'hui cette dotation peut être identifiée dans les budgets des communes par l'intitulé « aménités rurales », ce qui n'était pas le cas avant. Sur le département des Hautes-Pyrénées en 2023, elle représentait près de cinq cent mille euros, cette année elle représente plus d'un million d'euros. Les aides de l'état ont tendance à baisser, sauf celle-ci qui a plus que doublé.

4 communes éligibles sur le site :

- Cauterets : 182 457 € : une somme importante en raison de l'étendue de la commune sur plusieurs espaces naturels protégés
- Estaing : 53 270 €
- Arras-en-Lavedan : 13 523 €
- Arcizans-Avant : 9 445 €

Les communes peuvent faire ce qu'elles souhaitent de ces montants, il n'y a aucune obligation de les utiliser pour valoriser le patrimoine naturel. Cependant, si cette dotation est utilisée dans cet objectif de préservation de l'environnement, ces actions permettront de justifier et de consolider cette dotation dans les années à venir.

Avant, le potentiel financier de la commune était un des critères d'éligibilités, depuis que celui-ci a été supprimé, il y a beaucoup plus de commune qui sont éligibles à la dotation. Les animateurs Natura 2000 sont là pour vous partager des idées d'actions que vous pourrez mettre en œuvre avec ce budget.

La Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin s'est rapprochée de la commune de Cauterets pour lui faire part d'exemples possibles.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) précise que le montant important de cette dotation est dû aux différents sites Natura 2000 et au territoire en zone d'adhésion et zone cœur de Parc National qui couvrent la commune de Cauterets.

Charles LEGRAND (Maire d'Arras-en-Lavedan) rapporte qu'une zone humide située en secteur forestier est en train d'être réhabilitée sur le territoire communal et que la dotation sera un bon soutien financier pour mener à bien cette action. Il en est de même s'il doit y avoir des projets qui émergent au sein du site Natura 2000.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) s'étonne que la commune d'Estaing bénéficie d'une dotation d'une telle somme puisque le territoire de cette commune est en bien indivis : les autres propriétaires payent des impôts à ce titre mais ne perçoivent pas une part de la dotation. Il y a une certaine incompréhension.

Vincent BONEU (Région Occitanie) précise que Jean-Claude Castérot a fait la même remarque l'an passé, et à la suite une réunion a été organisée avec les communes éligibles à la dotation du site du « Lac bleu, Léviste » pour discuter des différentes possibilités. Il est possible de faire la même chose sur le site du Cabaliros.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) répond qu'il serait intéressant de se concerter autour d'une table pour garder une certaine équité.

Vincent BONEU (Région Occitanie) ajoute qu'autrefois, l'adhésion des communes à la charte Natura 2000 permettait l'exonération de l'impôt foncier qui était ensuite compensée par l'Etat.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) précise que cette dotation est versée aux communes sans demandes de leur part, et chacun décide de faire ce qu'il veut avec, même si c'est mieux de l'utiliser pour des actions de valorisation du patrimoine naturel.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) annonce qu'il faut avoir conscience qu'aujourd'hui il n'y a pas d'obligations, mais que si l'argent n'est pas mis à profit sur les thématiques environnementales, le risque serait que l'Etat fasse marche arrière et arrête les dotations. Il faut sensibiliser les communes bénéficiaires des aménités pour qu'elles mobilisent les crédits en s'appuyant sur les outils développés par les sites Natura 2000.

4. COMMUNICATION

4.1 Animation nature – CPIE Bigorre

LE CPIE Bigorre-Pyrénées est intervenu sur le site pour animer une sortie nature grand public le 16 août 2024 pour une ascension vers le pic du Cabaliros. Cette sortie comptait 12 inscriptions pour un montant initialement prévue à 591€ TTC la journée, moins les 12 personnes à 5€ (60€) soit un total de 531 € TTC la journée. Elle sera à nouveau proposée pour le même montant pour l'année 2025 car il est important de promouvoir Natura 2000 dans les vallées des Gaves auprès des touristes mais aussi des habitants locaux.



Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») s'interroge sur l'intérêt de ce type de sortie. Réponse : nous sollicitons des éducateurs à l'environnement qui sont Accompagnateurs en Moyennes Montagnes (AMM), ici le CPIE Bigorre-Pyrénées, pour encadrer des sorties nature dans le but de sensibiliser le grand public sur la biodiversité. Nous animateurs Natura 2000 n'avons pas la qualification et ne sommes pas en capacité à encadrer un groupe donc on fait appel à des structures spécialisées.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) précise que ces sorties permettent de faire découvrir les espèces et habitats Natura 2000 dans son ensemble sur site.

Jessica BALES (Mairie de Cauterets) demande d'où était le départ de cette sortie. Réponse : Départ à Sireix.

Charles LEGRAND (Maire Arras-en-Lavedan) se questionne sur la communication de ces sorties. Réponse : En début d'année, nous envoyons la programmation des sorties des 7 sites Natura 2000 de la CCPVG à l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie (ATVG) qui le transmet sur leur site internet et via un petit livret. Les sorties sont également mentionnées sur le site internet de la CCPVG.

4.2 Animation nature – ECO'DELS

En 2022, la CCPVG a accueilli une stagiaire (Anne-Cécile RAMADOUR) en alternance sur 18 mois (BPJEPS éducation à l'environnement et développement durable) pour travailler sur les outils de communication. Aujourd'hui Anne Cécile est complètement autonome et très compétente en la matière. Depuis elle a ouvert son association sur l'éducation à

l'environnement « ECO'DELS » qui propose différentes sorties nature. N'étant pas accompagnatrice montagne elle ne peut pas réaliser des sorties supérieures à 250m de dénivelé, elle reste donc sur des sorties type balades. De ce fait en 2023 nous avons décidé de mettre en place des sorties Natura 2000 avec elle. Nous sommes restés sur l'idée des « mardis Natura 2000 » et sur le site du Cabaliros elle devait intervenir :

- le 20 août sur le lac d'Estaing : 3 inscriptions et il faut minimum 4 inscrits pour maintenir une sortie = sortie annulée
- le 27 août au Cambasque : pas d'inscriptions car mauvais temps = sortie annulée

Etant très motivée et pédagogue, elle a conçu beaucoup d'outils de communication qui servent lors de ces sorties qui fonctionnent très bien. Finalement, pas de dépenses pour 2024 mais deux nouvelles sorties seront proposées pour 2025 pour un montant de 600€ pour les deux journées (voir paragraphe suivant). Il faudra également revoir la communication sur les sorties qui n'ont pas très bien marché cette année.

Jessica BALES (Mairie de Cauterets) précise que la commune et l'office de tourisme de Cauterets peut relayer les informations concernant les sorties.

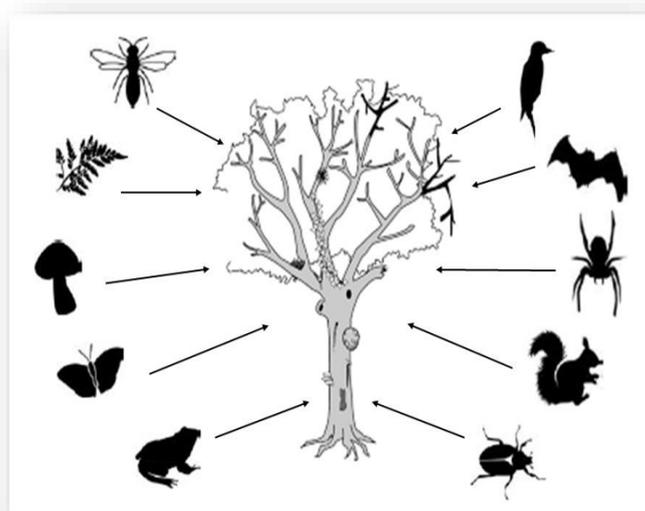
Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) ajoute que le Parc National des Pyrénées peut également mettre en avant les informations.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) demande si les informations des sorties doivent être triées par secteurs ?

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) répond que l'ensemble des sorties du secteur des vallées des gaves peuvent être partagées. Nous vivons sur le même territoire.

4.3 Animation nature dans les arbres

Sur les deux sorties proposées par ECO DELS en 2025, il y en a une où ce sera une intervention à deux voies. Nous souhaitons faire intervenir deux personnes sur une journée pour traiter d'un sujet bien particulier : la biodiversité forestière dans la sapinière de Sireix. Mathieu Izabe, jeune éducateur et grimpeur d'arbre encadre des groupes pour les emmener dans les cimes des arbres et leur faire découvrir une nouvelle dimension.... Il peut encadrer jusqu'à 8 personnes par atelier



(créneau de 2h). L'objectif est de faire une partie dans les arbres et une partie au sol :



DANS LES ARBRES

Avec Mathieu Izabe

- Quels types d'habitats (loges de pics, chandelles, branches creuses...) ?
- Pour quelles espèces (oiseaux, chiroptère, petit carnivore, rongeurs...) ?



AU SOL

Avec ECO DELS

- Quels types d'habitats (cavité à terreau, dendrotelme, écorce décollée, loupe...) ?
- Pour quelles espèces (papillons, amphibiens, coléoptères...) ?

Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) dit que ce type d'intervention nécessitera une demande auprès de l'ONF s'il s'agit d'une forêt domaniale.

Jean-Marc MAURO (ONF) ajoute qu'il faudra aussi une autorisation des communes concernées. Ce genre de pratique est en train d'augmenter ces dernières années.

Cette journée s'élève à 700€ dont 300 € pour une journée ECO DELS et 400€ pour l'encadrement et l'animation de grimpe dans les arbres. A voir quel type de public nous allons cibler.

4.4 Animation nature – Sensibilisation aux chauves-souris (Hélène Dupuy)

Dans le cadre de la Nuit Internationale de la Chauve-Souris, portée en France par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, a été proposée une animation le vendredi 11 août 2024. En 2024 lors du dernier COPIL, Monsieur le Maire a proposé de réaliser cette animation sur le secteur de Cauterets, et nous remercions la commune de Cauterets, l'office du tourisme et la maison du Parc National de Cauterets qui ont aidé dans l'organisation de cette journée. L'information a été diffusée sur différents sites internet, facebook, dans le journal, à Fréquence Luz.

L'objectif de cette prestation était de communiquer et de sensibiliser sur la fragilité des chauves-souris que l'on retrouve sur le territoire. Cette journée s'est déroulée en plusieurs parties :



Visite commentée de l'espace d'exposition dédié aux chauves-souris à la Maison du Parc national des Pyrénées de Cauterets 14h à 17h = 42 personnes



Projection du film « Une vie de Grand rhinolophe » de Tanguy Stoecklé suivie d'un temps d'échange (questions/réponses) au cinéma de Cauterets 18h30 = 36 personnes



Balade crépusculaire à l'écoute des chauves-souris dans les rues de Cauterets et le long du Gave en extérieur au départ de la Maison du Parc national à 21h = 39 personnes



Cette sortie a très bien fonctionné et nous souhaitons proposer cette animation en 2025 sur le secteur de Cauterets.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) annonce que si cette sortie a très bien marché en 2024, ce n'était pas le cas sur tous les secteurs.

Jessica BALES (Mairie de Cauterets) ajoute qu'elle était présente lors de la balade crépusculaire et en garde un bon souvenir.

Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») demande si les participants ont pu observer des chauves-souris. Réponse : oui puisqu'il s'agit d'une sortie de gîte, ils attendent près d'une bâtisse où des individus sont présents, et à la tombée de la nuit quand les animaux sortent pour chasser, ils peuvent les apercevoir et un appareil à ultrasons permet de les détecter.

Les entrées n'étaient pas nominatives, l'entrée était libre et chacun pouvait décider d'assister à une seule ou aux 3 parties de la journée.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) précise qu'il est possible de réitérer la sortie sur le secteur de Cauterets en 2025, mais qu'il faudra l'anticiper pour la programmation à l'office du tourisme et au cinéma.

4.5 Animation « comme un Desman dans l'eau »

Lors des Réseau Education Pyrénées Vivantes (REPV), Tom Rafting est venu présenter la mallette « comme un Desman dans l'eau » qui a été conçue par leur soin. Nous avons souhaité qu'il anime et présente cette mallette le 2 octobre à une classe de 24 élèves de BTS Gestion et Protection de la Nature. L'objectif, apprendre en s'amusant via 6 activités le long d'un parcours en rafting :



Il était prévu un montant de 700€ pour une classe de 32 élèves, finalement seuls 24 élèves sont venus, soit une journée à 500€. En 2025, nous repropoisons cette sortie car il nous paraît important de sensibiliser des jeunes âmes sur le Desman des Pyrénées qui est une espèce rare et endémique de chez nous.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) ajoute que cette mallette est labellisée « Esprit Parc », c'est un outil qui était méconnue des personnes extérieures. Le Parc n'organise pas les sorties mais elle est animée sur demande auprès de Tom Rafting.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) demande si cette sortie pourrait être proposé aux collèges et lycées du territoire. Réponse : 2024 était une année test, à voir si on pourra l'étendre à d'autres publics les prochaines années.



4.6 Livret de poche - Lézard de Bonnal

En 2022, une étude avait été menée sur le Lézard de Bonnal par Gilles Pottier (Nature En Occitanie) qui a ciblé ses recherches sur le secteur du Moun né, secteur où le Lézard n'est pas encore connu malgré les bonnes conditions du milieu (> 2200m d'altitude, bon ensoleillement, présence d'éboulis...). Lors du COPIL de 2023, avait été évoqué l'implication des éleveurs par la recherche du Lézard de Bonnal sur les temps de pause (casse-croute du midi) lors des tournées de surveillance des troupeaux en estive en période estivale, et l'idée de pouvoir former les éleveurs à la reconnaissance de cette espèce a été soumise.



En 2024, il était prévu de réaliser une journée formative destinée aux éleveurs mais celle-ci a dû être annulée. Néanmoins, à la place, un livret de poche format A5 doit sortir. Il permettra de :

- Faire découvrir le Lézard de Bonnal, espèce endémique de chez nous...
- Apprendre à le reconnaître et le différencier du Lézard des Murailles (espèce avec laquelle il peut être confondue et qui voit son aire de répartition chevaucher celui de Bonnal)...
- Faire participer et impliquer les éleveurs en recueillant leurs observations

Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») ajoute qu'il n'est pas sûr que les éleveurs prennent le temps d'observer les Lézards en période d'estive.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) répond que c'était une idée soulevée par des éleveurs lors du COPIL de 2022.

Julie PITCHÉLU (Parc National des Pyrénées) demande si la journée formative aux éleveurs va être reprogrammée.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) répond qu'il y aura certainement que le livret de poche qui sera proposé aux éleveurs.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) précise qu'il semble un peu compliqué de mobiliser les éleveurs pour une demi-journée.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) rapporte qu'une étude sur le Lézard de Bonnal a été réalisée sur un des sites Natura 2000 de Cauterets.

Jessica BALES (Mairie de Cauterets) propose de le diffuser au sein de la commune à un plus large public comme les habitants.

Le prestataire choisi est la structure OBIOS (avec Jean-Marc THIRION spécialiste des reptiles et amphibiens et à l'initiative du protocole de suivi du Lézard de Bonnal sur le territoire du Parc National des Pyrénées) pour un montant initial de 500€ mais compte tenu l'annulation de la journée formative, la conception du livret s'élève à 250€.

4.7 Mallette pédagogique

Lors du dernier COPIL en 2023, nous avons parlé de la conception d'une mallette pédagogique Natura 2000. Elle prend la forme d'une mallette ou d'un sac à dos comprenant différents outils pour communiquer et sensibiliser sur les sites Natura 2000.

Dans cette mallette on peut y retrouver des outils d'observation comme des jumelles ou des loupes, 106 silhouettes d'espèces animales, 4 nappes Représentant les 4 grands milieux naturels principaux (milieu aquatique, milieu forestier, milieu rocheux, milieu ouvert type pelouse) avec 117 mosaïques d'espèces ou d'activités humaines qui vont permettre de retracer différents scénarios :



Un outil pour faire quoi ?

- Faire découvrir Natura 2000, ses habitats et ses espèces
- Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines et du changement climatique sur les habitats et leurs espèces

Pour quel public ?

- Les scolaires (cycle 2 et 3)
- Le grand public des vallées des gaves (habitants et socio-professionnels)

Utilisé par qui ?

- Les animateurs Natura 2000, mais étant donné que nous n'avons pas la qualification d'accompagnateur montagne nous ne pouvons pas encadrer des groupes sur le terrain.
- Les Accompagnateurs de Moyenne Montagne (AMM) et éducateurs à l'environnement (sur site Natura 2000)

C'est pour cela que nous devons lancer un appel d'offre pour les bureaux d'études d'accompagnateurs montagnes afin qu'il puisse faire vivre cette mallette. Ils seront formés en amont. A cet effet, est prévu un guide pédagogique permettant de recenser les différents outils disponibles, les diverses animations possibles, les différents sites Natura 2000 concernés ainsi que des fiches espèces.

Pour 2025, 1200€ seront dédiés pour l'animation de cette mallette par un bureau d'étude d'accompagnateur montagne.

Julie PITCHÉLU (Parc National des Pyrénées) demande si l'appel d'offre servira à identifier les BE qui sont formés pour l'utiliser, et s'il y a qu'une seule mallette. Réponse : les BE feront appel pour utiliser cette mallette sur les sites, sous forme de prestation, mais suivront une formation par en amont. L'objectif est de lancer un appel pour faire tourner cette mallette unique qui n'a pas été créée en plusieurs exemplaires.

Nicolas THION (Fédération chasse 65) propose de faire découvrir ces outils lors du prochain COPIL. Réponse : Oui il sera possible de les emmener, car pour l'instant, les outils ne sont pas finalisés.

André VERGÉ (Maire Arcizans-Avant) souhaite savoir comment s'utilise la mallette. Réponse : L'utilisation de cette mallette se fera sous forme d'animations nature avec des sorties extérieures pour le grand public ou possibilité en classe pour les scolaires. C'est une mallette qui comprend beaucoup d'outils, dont un sac à dos, afin de faciliter le transport en montagne des outils nécessaires aux animations.

Julie PITCHÉLU (Parc National des Pyrénées) demande si la mallette pourra être utilisée en salle. Réponse : elle a surtout vocation à être utilisée en extérieure et en classe pour les scolaires.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) s'interroge sur la diffusion des informations concernant les animations scolaires, le nombre d'exemplaires de la mallette et le montant total dédié aux BE. Réponse :

nous n'avons pas encore réfléchi à la communication auprès des scolaires. Il y a qu'un seul exemplaire pour les 14 sites des vallées des gaves et nous devons concevoir un programme d'organisation pour l'utiliser à tour de rôle. Les 1200 € concernent uniquement mon budget pour 2025. Les autres animateurs Natura 2000 pourront utiliser la mallette sans problème mais devront prévoir une ligne budgétaire pour les prestations avec des BE ou éducateurs à l'environnement.

Les agents du Parc National pourront être formé à l'utilisation de la mallette pédagogique.

4.8 Panneau de communication

Après la tempête de 2019 qui a emporté le panneau de Sireix, le voilà qui a fait peau neuve avec une nouvelle structure renforcée, installée par le service technique de la CCPVG.



Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») demande où se situe ce panneau. Réponse : sur les hauteurs de Sireix, en bord de piste forestière à la sortie du bois qui monte vers le Cabaliros.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) ajoute qu'à l'époque plusieurs panneaux ont été installé pour identifier les différentes entrées de site Natura 2000.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) évoque l'idée de mettre en place un stand Natura 2000 lors du prochain Festival Pyrénéen de l'Image Nature à Cauterets qui se tient sur plusieurs jours.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) précise que les animateurs Natura 2000 des vallées des gaves pourraient faire des roulements sur les 3 journées.

Wendy LESNIAK (Animatrice N2000) demande si le Parc National tient un stand au Festival Pyrénéen de l'Image Nature à Cauterets. Réponse : Le PNP propose plusieurs animations nature mais n'a pas de stand fixe.

5. GESTION HABITATS ET ESPECES

4.1. Journée technique micro-mammifères

En 2024, l'animatrice du site a fait appel à Hélène Dupuy, écologue indépendante et experte sur les mammifères, pour réaliser une journée formative qui s'est déroulée le 25/11/2024. 12 participants (Natura 2000, Parc National des Pyrénées, Réserve du Pibeste, ONF...) étaient présents.



L'objectif était de déterminer les micro-mammifères à partir d'ossements récupérés dans les pelotes de réjection des rapaces. Hélène a alors commencé la journée par une présentation des différents micro-mammifères que l'on retrouve sur le territoire (Campagnol des neiges, Musaraigne aquatique, Desman des Pyrénées, Campagnol amphibie ect...) et nous a distribué des pelotes de réjection afin de les disséquer et d'en extraire les ossements pour les identifier.



La journée s'est élevée à 750€.

Jean-Marc MAURO (ONF) rapporte qu'il était présent à cette journée intéressante, mais qu'il faut pratiquer régulièrement pour ne pas oublier les techniques.

4.2. Cas du trail du Cabaliros

Comment concilier un trail en montagne traversant des cours d'eau et la préservation du Desman des Pyrénées ?

Le 8 septembre 2024, devait avoir lieu le trail du Cabaliros, parcours très prisé traversant un milieu exceptionnel traversant forêts, pelouses et cours d'eau.



Le cours d'eau traversé est le ruisseau de Catarrabes et abrite le Desman des Pyrénées, recensé en 2020 lors de prospections. Le trail accueille une centaine de personnes et en raison de cet enjeu patrimonial, une évaluation d'incidence Natura 2000 est obligatoire.

Des actions de gestion ont été préconisées :

- Poster une à deux personnes sensibilisées à l'environnement près du ruisseau pour alerter les coureurs du franchissement d'une zone sensible
- Être le plus discret possible
- Ne pas laisser de déchets sur place
- Fournir un rapport avant / après la course



Christelle DEJEANNE (DDT 65) précise que les pétitionnaires doivent déposer leur demande sur le site de la Préfecture - manifestations

sportives (<https://declaration-manifestations.gouv.fr/>). Le volet réglementaire est instruit en consultant les autres services dont la DDT. Les différents bureaux font part, par exemple, des éventuelles alertes environnementales au titre du code de l'environnement et/ou observations au titre de la Police de l'Eau. La DDT peut faire appel à des experts sur certains dossiers. Dans le cas présent du trail du Cabaliros, c'est le Conservatoire des Espaces Naturels Midi-Pyrénées (CEN MP) qui a été consulté pour avis d'expert concernant la présence du Desman des Pyrénées sur le parcours de la course. Les animateurs/trices NATURA 2000 peuvent aussi être sollicité(e)s par le Bureau Biodiversité Chasse Forêt de la DDT pour compléter l'avis en prenant en compte notamment leur connaissance du terrain. Le formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 doit être rempli par le pétitionnaire, les animateurs/trices Natura 2000 sont uniquement en appui technique auprès des demandeurs. Ensuite, ces avis sont compilés et proposés au Préfet qui autorise ou non la manifestation sportive.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) demande si dans le cas du trail du Cabaliros l'évaluation des incidences a été fournie. Réponse : non le pétitionnaire n'en a pas fournie, dans un premier temps le dossier a été réputé incomplet et le document a été demandé en pièce complémentaire.

Christelle DEJEANNE (DDT 65) ajoute que les préconisations des experts, dans ce cas, du CEN MP sont importantes à prendre en compte, ici, pour préserver le Desman des Pyrénées et son habitat. Le CEN a proposé la pose d'une petite passerelle ou des cailloux type « pas japonais ». Pour 2025, le formulaire simplifié d'évaluation des incidences est attendu et le pétitionnaire doit être accompagné quant aux enjeux environnementaux pour que la demande soit recevable.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) s'interroge sur les contrôles de la DDT quant à la réalisation d'un tel événement sans autorisations. Réponse par la DDT : il aurait pu y avoir un contrôle des agents de l'OFB.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) demande s'il n'y a pas de possibilités d'hélicoptage dans ce secteur pour amener le matériel utile pour la mise en place de cette passerelle.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) précise qu'il s'agit d'un secteur déjà très fréquenté puisque l'ascension emmène au Cabaliros, avec plus d'une centaine de marcheurs par jour.

Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») se pose la question quant aux réels impacts des traileurs sur une journée alors que les bovins qui utilisent l'estive traversent les cours d'eau plusieurs fois par jours.

Jean-Pierre FLORENCE (Maire de Cauterets) rajoute qu'il faudrait sensibiliser les organisateurs de trail sur les problématiques environnementales.

Christelle DEJEANNE (DDT 65) précise qu'il y a de plus en plus de trails en montagne et qu'il faut que ce soit réglementés pour limiter la pression sur l'environnement.

Christelle DEJEANNE (DDT 65) dit qu'un rapport avant / après une manifestation sportive est demandé.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) demande s'il y a des experts locaux pour évaluer la présence de l'espèce.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) répond que certains animateurs Natura 2000 sont formés à la reconnaissance des traces et indices pour détecter la présence du Desman des Pyrénées en cours d'eau, par le CEN MP.

André VERGÉ (Maire Arcizans-Avant) souhaite comprendre comment le Desman subit cette perturbation dans ce cas de figure. Réponse par la DDT : il s'agit d'une espèce protégée et il faut préserver son habitat fragile.

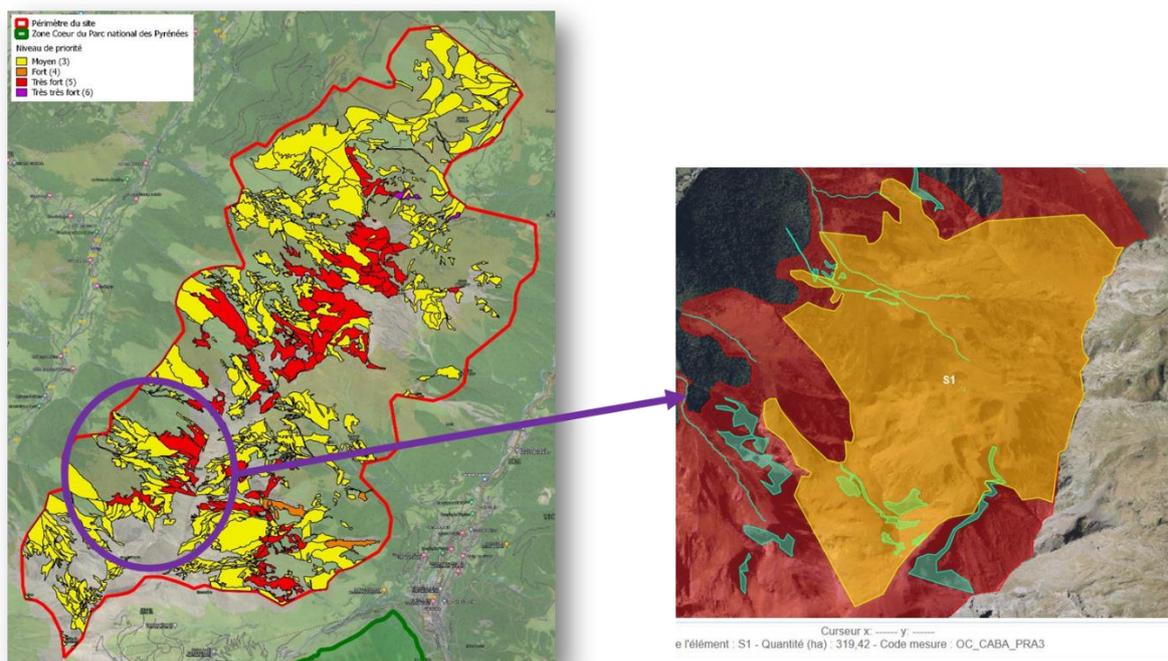
Jean-Marc MAURO (ONF) interroge la DDT pour savoir s'ils consultent des experts à chaque manifestation sportive. Réponse : oui, et même pour d'autres types de projet sur le territoire. L'importance étant de suivre le cadre réglementaire pour qu'il n'y ait pas de sanctions.

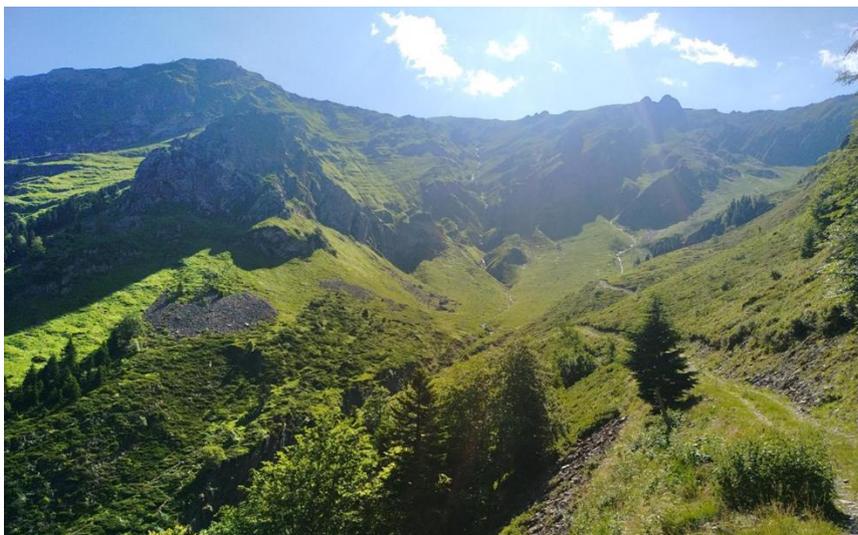
Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) demande si le pétitionnaire du trail est de Cauterets. Réponse : oui.

6. PASTORALISME

5.1. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

En 2023, une MAEC a été mise en place sur l'estive de la Labasse gérée par le SIVOM du Labat de Bun. Elle court jusqu'en 2028 et c'est la mesure PRA3 qui a été choisie « amélioration de gestion des surfaces pastorales par le pâturage ». Le contrat s'étend sur 319 ha (SNA non décomptées) :





Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) annonce que d'après les éleveurs, leur saison s'est très bien passée, même au niveau de la transformation fromagère. L'ancien éleveur est parti à la retraite, et c'est donc une famille avec 3 enfants qui sont arrivés sur l'estive à la cabane d'Ilhers. Néanmoins, leurs activités sont différentes de l'ancien éleveur notamment sur la transformation fromagère : pour l'ancien éleveur, la période de traite s'étalait entre mi-juin et fin juillet alors que les nouveaux ont misé entre début juillet et fin août. Les agriculteurs sur l'estive sont permanents. Pour protéger le troupeau des éventuels passages d'ours, ils enferment les animaux tous les soirs au niveau de la zone de traite ainsi que les non-laitières (des barrières et filets ont été hélicoptérés à cet effet). Pour la cabane de la Labasse (partie haute), il y avait un berger et berger stagiaire qui circulait entre les deux cabanes. La cabane du haut a fait l'objet de rénovation : isolation, pose de panneaux solaires, chauffe-eau... de façon à ce qu'elle soit habitable. Les MAEC sont en place sur cette estive depuis 2012 et ont permis la reconquête de ce secteur et l'amélioration de la ressource fourragère, secteur qui autrefois s'embroussillait...

Il serait peut-être intéressant de produire une cartographie fine du chargement des estives sur l'ensemble du site N2000 (identification des secteurs délaissés et des secteurs surchargés), prestation qui pourrait être réalisée par le GIP CRPGE.

Julie PITCHÉLU (Parc National des Pyrénées) serait intéressée par ces données.

Vincent BONEU (Région Occitanie) demande si ces informations n'ont pas été transmises lors de la mise en place de la MAEC sur l'estive en 2023. Réponse : oui bien sûr, mais là il s'agit de produire une cartographie fine sur l'ensemble du site Natura 2000 de la répartition du chargement.

Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») se demande si le périmètre du Parc National couvre le site. Réponse : le site se situe en zone d'adhésion mais pas en zone cœur de parc.

Vincent BONEU (Région Occitanie) précise que lors de l'évaluation du DOCOB, il a été préconisé de mettre en place un travail sur la gestion des estives.

7. ANIMATION DU SITE

7.1. Budget des prestations

Ci-dessous un tableau récapitulatif des actions prévues et réalisées au cours de l'année 2024 et les actions prévues pour 2025 (sous réserve de validation par le conseil Régional) :

Actions sur 2024 (185 j / 3 sites = 62 j)				Actions proposées pour 2025 (à valider par le conseil Régional)	
Prévues		Dépense réalisée			
1 animation CPIE	591 €	531 €	Réalisée	1 animation CPIE	591 €
2 animations EcoDels	500 €	0 €	Annulée	2 animations Eco'Dels	600 €
1 animation chauves-souris	750€	750€	Réalisée	1 animation chauves-souris	750 €
1 animation Tom Rafting (3 sites)	700 € (= 233 €)	500 € (= 166€)	Réalisée	1 animation Tom Rafting (3 sites)	700 € (= 233 €)
Livret technique Léopard de Bonnal	500 €	250 €	Réalisée à moitié	1 animation dans les arbres Sireix	400 + 300 €
Animation des MAEC GIP CRPGE	2 400 €	2 400 €	Réalisée	Animation des MAEC GIP CRPGE	2000 €
Journée technique (3sites)	700 € (= 233 €)	700 € (= 233 €)	Réalisée	BE mallette pédagogique (3 sites)	1200 € (= 400 €)
Formations (3 sites)	330 € (= 110 €)	330 € (= 110 €)	Réalisée	Formations (3 sites)	500 € (= 166€)
Total	5 317 €	4 440 €		Total	5 440 €

Les budgets communs aux trois sites animés par l'animatrice Natura 2000 sont divisés en 3 à chaque fois, quand un seul site en particulier n'est pas concerné.

Thierry DUMESTRE-COURTIADÉ (Président du Copil) demande si le montant concernant le GIP CRPGE a été fait sur la base d'un devis. Réponse : oui, mais les chiffres sont divisés en 3 pour l'animation des 3 sites Natura 2000 de l'animatrice.

Jessica BALES (Mairie de Cauterets) demande comment se passe la validation du budget.

Vincent BONEU (Région Occitanie) répond que sur le montant global présenté dans le tableau ci-dessus, il manque les dépenses de rémunération. Pour Wendy pour 3 sites il faut compter environ 65 000€ par an entre les prestations et les dépenses de rémunérations ainsi que les frais annexes. Au moins de juillet, elle propose une pré-programmation avec un montant final estimatif qui est ensuite discuté au sein de la Région. Compte tenu du financement de l'animation de tous les sites Natura 2000 d'Occitanie, il faut parfois réduire un peu le budget, ou si les animateurs ne sont pas assez ambitieux, d'augmenter le budget. Il faut que les actions demandées soit inscrite au sein du DOCOB.

8. DISCUSSION OUVERTE

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) souhaite intégrer et valoriser davantage les actions du parc national qui vont dans le sens du réseau Natura 2000 au sein des COPILS et qu'il faudrait proposer des idées de communication pour mettre en avant Natura 2000.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) précise qu'il nous faut des relais pour communiquer au sein du territoire et que les outils sont nombreux : panneaux, film Natura 2000, livret de balade ect...

Charles LEGRAND (Maire Arras-en-Lavedan) ajoute qu'il faudrait faire de la communication pour les communes sur les façons d'utiliser la dotation aménités rurales et proposer des idées d'actions.

Wendy LESNIAK (Animatrice Natura 2000) rapporte qu'il nous manque parfois des idées pour utiliser cette dotation même s'il y a des actions que l'on peut piocher dans le Docob...

Vincent BONEU (Région Occitanie) propose de réunir les communes concernées par le site du Cabaliros qui sont bénéficiaires de la dotation autour de la table avec la Région et l'animatrice du site et d'en discuter.

Jean-Claude CARRERE (Société de chasse « Diane de Saint Savin ») se demande si l'on pourrait proposer des animations et faire intervenir la fédération des chasseurs pour expliquer leur rôle. Réponse par Wendy LESNIAK : il y aura des outils concernant la chasse dans la mallette pédagogique.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE (Président du Copil) ajoute qu'avant, la lettre infosite permettait de communiquer sur les sites et qu'il faudrait faire une demande officielle du COPIL pour la remettre en place. Réponse par Wendy LESNIAK : Oui, avant on sortait une lettre infosite par an, mais à la fin de l'année il nous restait trop de stock non distribué et on se posait des questions sur la pertinence et l'utilité de l'outil.

Julie PITCHELU (Parc National des Pyrénées) évoque l'idée de faire une lettre infosite des 14 sites à l'échelle des vallées des gaves ou des 7 sites de la CCPVG et sous format numérique et demande s'il y a un relai de

communication sur le site de la CCPVG. Réponse : oui, les affiches des animations paraissent sur le site de la CCPVG.

Charles LEGRAND (Maire Arras-en-Lavedan) propose que les communes bénéficiaires de la dotation aménités rurales paient des prestations pour animer la mallette pédagogique au sein des écoles du territoire.

Jessica BALES (Mairie de Cauterets) demande si l'animation avec Tom Rafting ne pourrait pas être étendu aux écoles et lycées du territoire plutôt qu'aux BTS GPN qui sont un public déjà sensibilisé. Réponse par Wendy LESNIAK : oui cette année nous avons voulu la tester avec un public que l'on connaît, nous proposerons l'animation à d'autres publics les prochaines années.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE remercie la commune de Cauterets pour l'accueil et les membres pour leur participation et clôt la séance autour de 18h00.

Thierry DUMESTRE-COURTIADE
Président du comité de pilotage
SIVOM du Labat de Bun
Maire de Gaillagos

